

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-279-46

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance tenue le 2 mai 2016, le premier projet de règlement numéro 01-279-46 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* » à l'égard de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie.

Une assemblée publique de consultation concernant ce projet de règlement sera tenue le 6 juin à 17 h au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement vise à permettre :

- La location d'un espace de rangement dans un bâtiment;
- La location d'une parcelle de terrain à des fins de culture maraîchère ou horticole.

Ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Ce premier projet de règlement vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Le projet de règlement ainsi que l'illustration de la zone concernée sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 24 mai 2016.

Karl Sacha Langlois, L.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement